

**COMPTE - RENDU DE LA COMMISSION PLÉNIÈRE
DU CCAS DE GAILLARD
DU 04 JUILLET 2025 à 18H30**

Présents : Mme VINCENT, Vice-Présidente
Mmes. BASTIAN, BOCCARD, GALY, KAMANDA
MM. COCHINAIRE, CORNEC, FOURNIER, PERILLON

Absent représenté : Procuration de M. BLOUIN à Mme VINCENT

Absents excusés : Mmes HOMINAL, SIMULA
M. DEGUIN

Service Action sociale : M. TSCHANN, Directeur

Secrétaire de séance : Mme GALY

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du CR de la commission plénière du 1^{er} avril 2025
2. Compte financier unique (CFU)
3. Convention de partenariat avec la Banque alimentaire 74
4. Examen des demandes de subventions
5. Statistiques (domiciliation et aides facultatives)
6. Plan canicule
7. Aides facultatives et aides d'urgence : compte rendu des attributions décidées en commission permanente et des décisions du Président
8. Questions diverses

Mme la Vice - Président demande à l'assemblée son accord pour reporter le point 3 « Convention avec la Banque alimentaire 74 » car il manque un élément pour compléter le dossier. L'assemblée donne son accord.

I. APPROBATION DU CR DE LA COMMISSION PLENIERE DU 1^{ER} AVRIL 2024

Le CR est validé à l'unanimité.

II. COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Considérant que le compte financier unique (CFU) devient la nouvelle norme de présentation des comptes locaux pour les budgets des services publics administratifs (M57) et les budgets des services publics industriels et commerciaux (M4) ;

L'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances initiale (LFI) pour 2024 généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le CFU a vocation à :

- donner une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion en un seul document.
- rationaliser et moderniser l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprimer les doublons existant entre le compte administratif et le compte de gestion,
- apporter une information enrichie grâce au rapprochement, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné,

- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Considérant que le CFU concerne tous les budgets appliquant le référentiel comptable et budgétaire M 57 et les budgets annexes relevant des référentiels M4 pour les services publics industriels et commerciaux ;

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Gaillard remplit les prérequis pour adopter le CFU :

- Application de l'instruction budgétaire et comptable M57;
- Dématérialisation des documents budgétaires avec le comptable et la préfecture.

Il est proposé que le CCAS de Gaillard adopte le compte financier unique (CFU) à partir des comptes de l'exercice comptable 2025 pour son budget ;

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré,

Approuve le recours au compte financier unique (CFU) pour les comptes du CCAS de l'exercice comptable 2025 et les exercices suivants.

Autorise le Président, ou son représentant, à réaliser toute formalité inhérente à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

ASSOCIATION ACCUEIL DES FAMILLES DE LA MAISON D'ARRET

171 avenue Mozart - 74136 BONNEVILLE CEDEX

L'association a pour but de soutenir les familles de détenus avant les parloirs. Au-delà de proposer un verre d'eau, un café ou un thé agrémenté d'un biscuit, offrir un jouet aux enfants, une aide pour la prise de rendez-vous, les 27 bénévoles (2 homme et 25 femmes) de l'association œuvre auprès des familles par leurs sourires, leur écoute, les renseignements afin d'offrir un moment de calme et d'apaisement.

Les verbes clés pour cette association sont « Accueillir – Ecouter – Rassurer – Ne rien demander – Être présente sans jugement ». Une place importante est accordée à la formation des bénévoles. Pour soutenir cette équipe, les former à l'accueil des différents publics et suivre l'évolution des réformes pénales 4 journées de formations sont organisées.

L'association sollicite une subvention de 300 €

L'assemblée valide à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 300 €

ENTRAIDE ADDICT

10 rue du Châtelet, 74240 Gaillard

Depuis 1975, l'association Entraid'addict, vient en aide aux personnes souffrant d'une ou plusieurs addictions. Un combat sans fin toujours aussi indispensable.

L'accompagnement est basé sur l'accueil, l'écoute de la personne par des entretiens individuels, l'orientation vers les structures de consultation et de soin en addictologie et l'animation d'espaces de paroles. Leurs espaces de paroles animés par des bénévoles favorisent l'expression de chacun pour s'y exprimer librement de manière confidentielle, être écouté et compris et trouver de la motivation et des encouragements.

Leur département organise des formations présentées par une psychologue formatrice. Ces formations ont permis à une vingtaine des personnes d'échanger et d'acquérir des compétences directement utilisables dans l'aide et l'accompagnement des personnes.

L'association sollicite une subvention de 3 000 €

L'assemblée valide à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 1 000€.

IV. STATISTIQUES (DOMICILIATION ET AIDES FACULTATIVES)

STATISTIQUES CCAS						
AIDES FACULTATIVES et DOMICILIATION						
Nature de l'aide	2023		2024		Janvier à juin 2025	
	Nbr. de bénéficiaires	Montant	Nbr. de bénéficiaires	Montant	Nbr. de bénéficiaires	Montant
ABONNEMENT TRANSPORT - Commission permanente	16	1 438,00 €	13	1 153,00 €	13	1 108,00 €
ABONNEMENT TRANSPORT- Retraités	87	9 915,00 €	88	15 598,00 €	50	8 825,00 €
Bons alimentaires	82	4 730,00 €	87	4 050,00 €	31	1 430,00 €
EPICERIE SOCIALE	362 personnes et 149 foyers	149 foyers	311 personnes et 123 foyers	123 foyers	214 personnes et 82 foyers	82 foyers
AIDE FINANCIERE (hors abonnements transports)	16	6 049,15 €	34	12 876,40 €	7	3 284,40 €
SECOURS D'URGENCE	6	1 716,72 €	5	324,30 €	4	124,10 €
DOMICILIATION (au cours de la période)	86		101		127	
TOTAL	293	23 848,87 €	328	34 001,70 €	232	14 771,50 €

M. PERILLON demande quelle est la durée moyenne de la domiciliation. Cette information sera communiquée aux administrateurs.

M. TSCHANN précise que ces statistiques ne tiennent pas compte de la décision prise en urgence pour financer des nuitées d'hôtel depuis le 19 juin à une administrée. Il s'agit d'une ancienne locataire de la mairie qui a été expulsée de la copropriété des « Feux Follets ».

Mme la Vice-Présidente ajoute, que de manière concertée avec le Président du CCAS, la décision a été prise de ne pas laisser « à la rue » cette personne âgée dans un contexte de fortes chaleurs. Les démarches sont en cours pour qu'elle puisse accéder à un hébergement d'urgence au plus vite.

Un accompagnement global (aide alimentaire, accès aux soins, lutte contre la maltraitance, logement pérenne...) en lien avec les partenaires est mis en oeuvre par Mme Elodie MOSCATELLI, nouvelle coordinatrice Senior et handicaps, que les administrateurs souhaitent rencontrer à l'occasion d'une prochaine séance.

APEDYS DES 2 SAVOIE

19 rue de la Donzière – 74600 SEYNOD

L'APEDYS (Association des Parents d'Enfants Dys) des 2 Savoie œuvre pour une meilleure prise en compte des dyslexies et des troubles associés. Elle soutient les familles en déployant un site internet, une permanence d'écoute téléphonique, un bulletin d'information, des groupes de paroles, de l'aide administrative et de l'accompagnement. Elle est également force d'information sur les dyslexies pour les enseignants.

L'association organise par ailleurs des colloques, des conférences et siège dans des instances officielles (comme par exemple à la MDPH).

Pour rappel la dyslexie concerne 5 % de la population tous milieux confondus.

L'association sollicite une subvention de 100 €

L'assemblée valide à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 100 €

LOCOMOTIVE

2 rue Sainte-Ursule - 74002 ANNECY CEDEX

L'association LOCOMOTIVE accompagne les enfants atteints de cancer ou de leucémie et leur famille depuis 30 ans. Ces maladies sont fréquentes et chaque semaine au moins un enfant est hospitalisé dans le service d'Oncologie pédiatrique au CHU de Grenoble Alpes. Ces enfants sont originaires de tout l'arc alpin et bien sûr hypothétiquement des communes de Haute - Savoie.

L'association sollicite une subvention de 300 €

L'assemblée valide à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 300 €

ALPHA – GHS

Espace Martin Luther-King

42 rue du Docteur Baud – 74100 ANNEMASSE

L'Association de lutte contre la faim dans l'agglomération Annemassienne et le Genevois Haut – Savoyard collecte et distribue des denrées alimentaires pour des personnes en situation de précarité.

Elle intervient à la demande des services sociaux et accueille les bénéficiaires sur 2 sites dont celui de Gaillard en ce qui concerne les 30 communes autour d'Annemasse.

135 Gaillardins ont bénéficié de leur épicerie sociale en 2024.

Ils perçoivent une subvention d'Annemasse agglomération pour le loyer du local. La participation demandée aux communes consiste en l'achat d'une partie des denrées alimentaires.

L'association sollicite une subvention de 2 700 €

L'assemblée valide à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 1 500 €

Mme BOCCARD souligne que la demande d'expulsion de cette personne a été présentée à plusieurs reprises en Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX), où siège l'UDAF 74. Une mise sous protection avait été préconisée.

V. PLAN CANICULE

Mme la Vice – Présidente informe que près de 80 personnes sont inscrites dans le registre des personnes vulnérables.

Ce jour marque la fin d'une 1^{ère} vague de niveau d'alerte 3 qui a démarré le WE du 28 juin.

A la différence des années précédentes, plusieurs personnes se sont montrées très fragiles dès les 1ers appels.

Des accompagnements individualisés vont ainsi se poursuivre via la coordinatrice.

VI. AIDES FACULTATIVES ET AIDES D'URGENCE : COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS

La Vice - Présidente informe l'Assemblée des décisions suivantes du président du CCAS prises depuis la dernière commission plénière du 1^{er} avril 2024.

Aides attribuées depuis le 01.04.2025

Date de la commission	Nature de l'aide	Montant en euros
04.04.2024	Frais de scolarité	612,00 €
	Réparation voiture	249,00 €
	Prise en charge de transport annuel	200,00 €
02.05.2024	Dette de loyer	400,00 €
	Prise en charge de transport (3 mois)	39,00 €
	Prise en charge de transport (2 mois)	90,00 €
05.06.2024	Achat de lunettes	320,00 €
	Prise en charge de transport (3 mois)	39,00 €
	Prise en charge de transport (3 mois)	39,00 €
	Prise en charge de transport (3 mois)	39,00 €
	Prise en charge de transport (3 mois)	39,00 €
Hors commission	Prise en charge de transport annuel	130,00 €
TOTAL		2 196 .00 €

VII. INFORMATIONS DIVERSES

08.11.2025 : Spectacle des Aînes de l'Agglo à l'Espace Louis Simon.

13.12.2025 : Les 80 ans de l'UDAF au Parc des Expositions à la Roche-sur-Foron.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Le président du CCAS,

Antoine BLOUIN



La secrétaire de séance,

Martine GALY